



**INSCRIPTION SCOLAIRE :
DEMANDE DE DEROGATION POUR LES FAMILLES DOMICILIEES
HORS HEROUVILLE SAINT-CLAIR**

Pour l'enfant :

NOM :, Prénom :

Date de naissance : Niveau scolaire :

Adresse du domicile :

Etablissement scolaire de secteur :

Nom de l'établissement :

Commune :

Ecole demandée :

Nom de l'établissement :

Motif(s) de la demande de dérogation :

- Garde de l'enfant (assistante maternelle agréée (fournir courrier attestant la garde, photocopie de l'agrément), grands-parents, parent proche (fournir courrier attestant la garde + justificatif de domicile).
- Poursuite de scolarité dans le même groupe scolaire - passage au Cours Préparatoire (fournir le certificat de radiation délivré par la maternelle).
- Regroupement de fratries (fournir certificat de scolarité de l'enfant déjà présent dans l'école demandée).
- Autre (joindre un courrier expliquant le motif de la demande).

Date et signatures des responsables légaux de l'enfant :

NOM Prénom :

Signature :

.....

.....

NOM Prénom :

Signature :

.....

.....

Avis de la Commune de résidence :

- Favorable Défavorable → Motif(s) :
-

Date, cachet et signature du représentant de la Commune de résidence :

Pour les communes hors Communauté d'agglomération de Caen la Mer l'avis favorable vaut acceptation de la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Hérouville-Saint-Clair (articles L.212-8 et R.212-21 du code de l'Education).

Validité de la demande de dérogation :

Toute dérogation est accordée pour un cycle (maternel ou élémentaire).

La dérogation accordée pour l'école maternelle doit impérativement être renouvelée lors du passage à l'école élémentaire (excepté pour les écoles primaires).

En cours de cycle, une dérogation peut être réexaminée pour un motif lié au comportement de l'enfant.